

EASY SUCCESS

Titre « Dirigeant de Société de Sûreté et de Sécurité Privée »

Document : ES_DF_1_06-2025 conforme au CERFA 12818*02

Dossier de FAISABILITE D3SP

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Civilité :	☐ Madame	☐ Monsieur
Nom :		
Prénom :		

Nature, intitulé complet et niveau de la certification :

Intitulé complet :	Dirigeant de Société de Sûreté et de Sécurité privée
Niveau :	Niveau 5
Autorité responsable de la certification :	EASY SUCCESS

Cochez la case qui correspond à votre situation

☐ Première demande	☐ Renouvellement	☐ Prolongation
--	--------------------------------------	------------------------------------

La fiche d'auto-positionnement, disponible sur www.easysuccess.fr/d3sp, est à compléter obligatoirement en amont de toute démarche de VAE.

Il vous permettra de vérifier la correspondance entre votre expérience et le contenu du diplôme D3SP.

L'objectif est de vous aider à évaluer vos chances de réussite dans la démarche VAE.

Votre demande de VAE

La VAE permet d'obtenir le titre D3SP sans avoir à suivre un cursus de formation complet, en faisant valider votre expérience.

La VAE s'adresse aux personnes ayant une ou plusieurs expériences professionnelles ou extra professionnelles), en lien avec la certification D3SP.

Article R6412-1 du Code du Travail

Le parcours de validation des acquis de l'expérience, qui débute par l'inscription mentionnée au premier alinéa de l'article R. 6412-2, comprend une phase préparatoire à l'issue de laquelle est examinée la recevabilité de la demande de validation et, sous cette réserve, une évaluation par le jury mentionné à l'article L. 6412-3.

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier le caractère suffisamment adéquat des activités précédemment exercées par le candidat, des formations qu'il a suivies et des blocs de compétences dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel.

Article R6412-2 :

Les personnes qui souhaitent s'engager dans un parcours de validation des acquis de l'expérience procèdent à leur inscription sur le portail numérique mentionné à l'article R. 6411-2 en sélectionnant la certification professionnelle ou le bloc de compétences visés. Cette inscription est ouverte à toute personne qui n'est pas déjà engagée dans un parcours de formation initiale pour cette même certification professionnelle.

Article R6412-3

Le ministère ou l'organisme certificateur se prononce sur la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience sur la base d'un dossier que dépose l'intéressé ou la personne, mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 6412-2, chargée de son accompagnement sur le portail mentionné à l'article R. 6411-2. Ce dossier, dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle, comporte des informations sur la certification professionnelle ou le bloc de compétences visés, sur le candidat, sur ses expériences, activités et formations et, le cas échéant, l'avis mentionné au troisième alinéa de l'article R. 6412-2.

Au cours de la même année civile, un candidat ne peut soumettre plus d'un dossier pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes.

Article R6412-4

Le ministère ou l'organisme certificateur accuse réception du dossier par tout moyen donnant date certaine à sa réception après avoir, par l'intermédiaire du portail numérique, invité le candidat à régulariser son dossier si des pièces étaient manquantes.

Le ministère ou l'organisme certificateur notifie sa décision dans les deux mois qui suivent la réception du dossier de faisabilité complet, en indiquant, le cas échéant, les écarts entre les expériences et activités déclarées par le candidat et le référentiel de certification applicable. Cette notification peut en outre comporter des recommandations, relatives notamment à des formations complémentaires utiles.

Article R6412-5

Le candidat auquel a été notifiée une décision favorable constitue, le cas échéant avec la personne, mentionnée au deuxième alinéa de l'article R. 6412-2, chargée de son accompagnement, un dossier de validation destiné au jury mentionné à l'article L. 6412-3. Ce dossier comprend la description des compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités qu'il a exercées ou acquises au cours de formations. Le candidat ou la personne chargée de son accompagnement adressent, par l'intermédiaire du portail numérique mentionné à l'article R. 6411-2, ce dossier au ministère ou à l'organisme certificateur chargé de l'organisation du jury de la certification professionnelle visée. Le certificateur fixe les modalités et la date de présentation du candidat devant le jury, laquelle doit intervenir avant la fin du troisième mois qui suit le dépôt du dossier de validation.

La demande de la VAE s'effectue en deux temps et repose sur deux dossiers :

- Le premier dossier (Dossier de Recevabilité) sert à étudier la recevabilité de votre demande.
- Quant au deuxième dossier (Dossier de Validation), il permet l'évaluation de vos activités et expériences.

La demande comprend plusieurs étapes :

1. Avant entreprendre une démarche VAE :

*La première étape est de vérifier l'adéquation de votre expérience avec le contenu du titre D3SP grâce à la **fiche d'auto-positionnement** disponible sur <https://www.easysuccess.fr/d3sp/d3sp-vae/>
Téléchargez la fiche au format Word, la complétez et nous la retourner avec votre dossier de faisabilité.*

2. Dossier de faisabilité

*Dans un second temps, vous devez compléter le **Dossier de faisabilité** VAE et nous le retourner (complétez directement les champs dans le PDF)*

Recevabilité administrative :

Au vu de votre dossier, EASY SUCCESS se prononce sur la recevabilité de votre demande au regard des conditions d'éligibilité définies par le Code de l'Éducation (art. R. 613-32 et suivants).

Faisabilité pédagogique :

Le responsable pédagogique de la certification D3SP émet un avis sur la faisabilité pédagogique du projet VAE.

Ces deux documents, dûment complétés, sont à retourner au format PDF à contact@easysuccess.fr.

3. Rédaction du dossier de validation :

Vous rédigez ce dossier de validation construit et documenté détaillant l'expérience et les compétences acquises en lien avec la gestion d'une société de sécurité. Ce dossier est constitué de 49 pages (hors annexes) comprenant les parties suivantes : introduction, analyse du parcours, choix de 3 situations minimum à analyser, conclusion. CV détaillé en annexe.

Il faudra faire la preuve de la correspondance entre votre expérience et les compétences du titre D3SP (programme détaillé du titre D3SP sur <https://www.easysuccess.fr/d3sp/>).

4. Entretien avec le jury VAE : *Vous soutenez votre dossier VAE devant un jury qui décide ou non de valider tout ou partie de la certification visée. En cas de validation partielle, les membres du jury prescrivent les actions à mener pour obtenir la certification totale. Vous devrez vous réinscrire selon les modalités définies dans le cahier des charges.*

La Validation des acquis d'Expérience se fait en plusieurs étapes et nécessite une réelle implication. Elle se déroule en général sur 8 à 12 mois. Pour plus d'info : <https://vae.gouv.fr>

RUBRIQUE 3 : Etat civil et situation du (de la) candidat(e)

Vous devez indiquer lisiblement l'ensemble des informations qui vous sont demandées et cocher les cases qui correspondent à votre situation

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance :

(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :

(s'il y a lieu)

Prénom(s) :

(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :

/ /

Commune de naissance :

Pays de naissance, DOM-TOM, Code postal (pour la France):

Nationalité :

☐ Française

☐ Ressortissant UE, EEE

☐ Autre :

Adresse :

N° :

Type de voie (rue, avenue) :

Nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tél. domicile :

Tél. mobile :

Courriel :

Vous êtes actuellement :

☐ En situation d'emploi

☐ En situation d'inactivité

☐ En recherche d'emploi

Inscrit(e) à Pôle emploi :

☐ Non

☐ Oui

Depuis :

Etes-vous indemnisé(e) :

☐ au titre de l'assurance chômage (Allocation de retour à l'emploi)

☐ au titre du régime spécifique d'assurance chômage d'intermittent(e)s du spectacle

Etes-vous allocataire du minima sociaux :

☐ Non

☐ Oui

☐ Autre :

☐ Volontariat

☐ Mandat électoral

Etes-vous reconnu(e) travailleur/se handicapé(e) :

☐ Non

☐ Oui

RUBRIQUE 4 : Votre niveau de formation et certification(s) obtenue(s)

*Cf. notice : se reporter aux définitions de la rubrique selon le numéro du renvoi et inscrire les codes correspondant à votre situation.
Cochez les cases qui correspondent à votre situation.*

Dernière classe suivie (1) :

Titre ou diplôme le plus élevé obtenu en France (2) :

Autre certification obtenue en France (3) :

Attestation de comparabilité d'un diplôme délivré dans un pays étranger (4) :

☐ Niveau 1 ☐ Niveau 2 ☐ Niveau 3 ☐ Niveau 4 ☐ Niveau 5 ☐ Niveau 6

Attestation de reconnaissance d'études et/ou de(s) formation(s) suivie(s) à l'étranger (5) : ☐ Non ☐ Oui

Partie(s) de certification professionnelle obtenue(s) (6) :

Si vous possédez une certification ou partie(s) de certification inscrite(s) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en rapport avec la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la validation des acquis de l'expérience (VAE), indiquez son ou leur(s) intitulé(s) exact(s) :

Indiquez les éventuelles formations courtes suivies dans le cadre de la formation continue (stage, certification,...) en relation avec la certification visée :

RUBRIQUE 5 : Information concernant votre expérience en rapport direct avec la certification visée

Cette rubrique va servir à vérifier la durée et le rapport direct de votre expérience en rapport direct avec la certification que vous visez. Ce rapport direct entre votre(s) activité(s) exercée(s) et la certification visée sera apprécié par l'autorité en charge de la certification. Dans le tableau ci-dessous, vous devez décrire, parmi les activités exercées dans le cadre d'un emploi, d'une fonction en milieu professionnel, celles qui correspondent au référentiel de cette certification. Vous pourrez vous procurer ce référentiel auprès d'EASY SUCCESS. Classez vos expériences en commençant par la plus récente. Vous pouvez ajouter des pages que vous souhaitez. Compléter chaque colonne selon les informations fournies dans la notice explicative. Tous les champs sont obligatoires (attention, les rubriques des colonnes 5 et 7 sont obligatoires uniquement pour les statuts mentionnés).

1* Statut au moment où vous avez exercé l'(les) activité(s)	2* Emploi ou fonction occupée	3* Nom et adresse de l'organisme dans lequel les activités ont été exercées	4* Famille professionnelle de l'emploi ou de la fonction occupée	5* Certification et niveau de formation suivie (uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 8, 9, 13 ou 14 dans la colonne 1)	6* Période d'exercice des activités pour chaque expérience (selon le statut renseigné dans la colonne 1)		7* Modalités de temps de travail (uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 1 & 7 ou 11 dans la colonne 1)	8* Durée totale de chaque période d'activité(s) en milieu professionnel	9* Activités exercées en rapport direct avec la certification visée
					Date de début	Date de fin			

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

déclare sur l'honneur

☐ ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de présentation devant un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience

☐ que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la certification à la rubrique 2 du présent formulaire constitue l'unique demande pour cette certification pour la même année civile

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à :

Le :

Signature du (de la) candidat(e)

(Vous complétez cette page, l'imprimez, la signez, la numériser séparément et la joindre à ce dossier)

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1)

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).

RUBRIQUE 7 : Cadre réservé à EASY SUCCESS (ne pas remplir)

N° de la demande :

Date de réception :

Date de délibération :

Date de notification:

Décision de faisabilité : ☐ Avis favorable pour une poursuite de la procédure VAE

☐ Avis non favorable pour une poursuite de la procédure VAE

☐ Autre procédures ou démarches conseillées

Nom et qualité du signataire :

